

ficulté à laquelle l'*Interstate Commerce Commission* des États-Unis a fait face. Si nous avons des difficultés, le perdant, aux termes du bill n° C-231, sera l'utilisateur de l'industrie des transports, l'expéditeur ou l'acheteur de produits expédiés. Dès que la Commission commencera à répartir les divers secteurs de l'industrie entre divers modes de transport, c'en sera fini de la concurrence et la situation sera telle qu'au lieu de faire baisser les prix, elle tendra à les faire augmenter.

Je ne suis pas le seul à être perplexe quant à l'interprétation de l'alinéa c de l'article 1. Dans le mémoire du National-Canadien, fascicule n° 24 du compte rendu des délibérations du comité, page 1769, le député de Notre-Dame-de-Grâce dit:

Mais l'alinéa c semble se préoccuper principalement de la coordination du développement, la réglementation et de la direction. Il semble que la coordination devrait être nécessaire dans un grand pays comme le Canada où les fonds pour investissement dans l'industrie du transport en général sont limités.

Autrement dit, il croit que dans une certaine mesure, il est nécessaire de ramener tous les modes de transport sous une seule commission afin que les divers secteurs de l'industrie puissent être répartis entre les divers modes de transport. Telle est l'interprétation de l'alinéa c donnée par M. Bandeden, statisticien du National-Canadien, qui dit:

Ma foi, dès que vous agissez ainsi, vous reconnaissez que la concurrence ne permettra pas au meilleur transporteur ou à celui dont les prix sont les plus bas d'arriver au sommet et de dominer. Vous dites que nous devons aller au-delà de la concurrence et déterminer quel transporteur devrait être ici ou là, dans quelle mesure et avec quelle efficacité. Voilà ce à quoi nous nous opposons. Le projet de loi veut favoriser la concurrence, comme il est dit au début, ou il ne l'est pas. Le problème auquel on a fait face aux États-Unis a surgi...

Voilà le point que j'essaie de faire comprendre et tel est l'argument que je formule.

...précisément dans les mêmes termes...

Dans les mêmes termes:

...où ils essaient de coordonner les divers modes de transport.

● (7.50 p.m.)

J'aimerais que le ministre traite de ce point en ce qui concerne de l'alinéa a et de l'alinéa c, vu que M. Bandeden, économiste éminent, a dit devant le comité que la difficulté aux États-Unis «provenait précisément d'une rédaction de ce genre». L'article devrait être plus précis, à mon avis. Puisqu'une rédaction comme celle-là a suscité des difficultés aux chemins de fer des États-Unis, il me semble que nous devrions tenir compte du problème. Je pourrais vous donner lecture des lignes

[M. Horner (Acadia).]

suivantes des délibérations du comité mais ce serait trop long; je me bornerai à la phrase qui suit, extraite du témoignage de M. Bandeden, alors qu'il parlait du rôle de la Commission comme organisme de recherche et comme organisme régulateur:

Nous ne voyons pas l'avantage de combiner les deux, mais puisque le projet de loi propose de les combiner, nous nous bornons à dire que si on les combine effectivement, espérons que leurs deux secteurs demeureront bien distincts et qu'ils n'abuseront pas de leurs pouvoirs de recherche sur le plan régulateur.

M. Bandeden a dit que nous ne devrions pas nous exposer aux mêmes difficultés que les États-Unis, avec leur politique de transport et la *Inter-State Commerce Commission*, et il avait raison, selon moi.

Je pourrais vous donner lecture de la réponse du président du comité permanent lorsqu'on lui a demandé si le comité entendrait de nouveau les témoins du National-Canadien et du Pacifique-Canadien, une fois que certains amendements auraient été adoptés par le comité. Je vais vous citer ce que le président a répondu car on pourrait présentement demander «Pourquoi ne vous êtes-vous pas fait expliquer cela de façon précise au comité?»

Nous avons l'impression, au comité, que les témoins du National-Canadien et du Pacifique-Canadien seraient convoqués à nouveau, une fois que nous aurions entendu les mémoires des autres usagers de l'industrie du transport. Voici ce que le président du comité a dit:

Je signale au comité que nous avons l'intention, tout comme l'avait naguère le comité directeur, de convoquer de nouveau les représentants du National-Canadien. Ceux du Pacifique-Canadien vont revenir...

Voilà qui est clair et net.

...et je pense qu'après les avoir interrogés et obtenu les renseignements sur les coûts qu'ils fourniraient au comité, nous serons en mesure d'agir après avoir pris connaissance des autres mémoires.

Nous pouvions donc nous attendre que les représentants du National-Canadien en particulier reviennent témoigner et nous pourrions alors demander des explications à M. Bandeden et aux autres fonctionnaires du National-Canadien sur sa déclaration d'après lesquelles ce libellé précis avait causé des difficultés à l'industrie des transports aux États-Unis.

Je voudrais aborder brièvement un autre sujet, soit l'amendement que j'ai proposé à la ligne 4 de l'article 1. J'ai proposé que le mot «suffisant» soit ajouté; j'en ai parlé au ministre et celui-ci après mûre réflexion m'a répondu que lui-même et le gouvernement trouvaient le mot acceptable. J'ai très peu de choses à ajouter, sauf que j'espère que le ministre répondra à certaines de mes observations au sujet des alinéas a et c. Peu importe